



Toulouse le 19 mai 2026

Objet : Actualités Sociales

ASH 30 avril 2026 : Publié au JO du 10 avril 2026, un décret du 8 avril relève l'âge de 70 ans à 80 ans, ouvrant droit au bénéfice de l'exonération des cotisations patronales, au titre de la rémunération des aides à domicile. Publié sans concertation avec les organisations représentatives, le texte est considéré par l'UNA (Union Nationale de l'Aide, des Soins et des Services au Domicile) comme une dégradation des conditions de travail des professionnels.

ASH 4 mai 2026 : L'intention de changer le nom des EHPAD semble bien perçue par les fédérations des secteurs. « L'ADPA (Association des Directeurs au Service des Personnes Agées » demande, depuis très longtemps l'abandon de l'appellation EHPAD qui, à notre avis, n'est pas respectueuse du public que nous accueillons, ni des professionnels qui y travaillent », confirme Pierre Roux, Président de cette organisation.

Le Quotidien du Médecin 6 mai 2026 : Pour que les professionnels de santé prennent mieux en charge la santé cardiovasculaire des femmes le CNPCV (Conseil National Professionnel Cardiovasculaire) publie un document informatif sur les spécificités féminines de ces pathologies.

6 Médias 5 mai 2026 : Des anomalies ont été détectées dans le versement de certaines retraites complémentaires AGIRC/ARRCO. Près de 100 000 dossiers sont en cours de vérification. Des milliers de retraités pourraient recevoir des rappels financiers. Parmi les cas repérés : des retraités enregistrés à tort comme décédés ou des pensions suspendues sans justification, parfois sans que les bénéficiaires n'en aient fait la demande. Ces erreurs visent deux catégories de retraités, d'une part des bénéficiaires de pension de reversion n'ayant pas confirmé leur situation familiale, d'autre part des retraités vivant à l'étranger, tenus de prouver chaque année, qu'ils sont encore en vie : près de 12000 personnes seraient potentiellement lésées, pour un total de 69 millions à reverser. Par ailleurs, 86000 dossiers présentaient un risque élevé d'erreurs, pour un montant estimé à 778 millions d'euros.

6 Médias 6 mai 2026 : Des milliers de futurs retraités sont dans l'incertitude, à quelque mois de l'entrée en vigueur de la suspension de la réforme des retraites. Ils sont bloqués dans leur démarche, faute de décrets. Ce retard affecte ceux en carrière longue qui doivent partir plus tôt à la retraite. Ils sont entre 10000 et 15000 d'après Ouest France.

La Dépêche du 8 mai 2026 : Le gouvernement a réaffirmé hier, sa volonté d'accélérer le déploiement de l'habitat partagé face au défi démographique et au souhait des Français de « vieillir chez eux, sans être seul ». » Dans les prochaines semaines, une feuille de route conjointe sera élaborée avec les acteurs du secteur.

ASH 7 mai 2026 : Le recrutement des seniors pourrait constituer une solution, notamment dans l'aide à domicile, pour des employeurs touchés de plein fouet par la pénurie de main d'œuvre. L'idée commence à faire son chemin depuis la réforme des retraites.

Quotidien du Médecin 12 mai 2026 : Par un ultime vote du Sénat, le Parlement a définitivement adopté la proposition de loi renforçant l'accès aux soins palliatifs. Elle redéfinit les soins palliatifs et acte la création de maisons d'accompagnement.

Le Sénat a rejeté l'ensemble de la proposition de l'aide active à mourir. Le président des Républicains, Bruno Retailleau demande un référendum sur cette réforme sociétale.

6 Médias 15 mai 2026 : Dans son rapport annuel de certification des comptes de Sécurité Sociale, la Cour des Comptes pointe des erreurs dans les prestations de retraite. Celles-ci peuvent être, aussi bien, à l'avantage qu'au désavantage des anciens salariés. En 2025 « une prestation de retraite sur neuf,

attribuée à d'anciens salariés comporte une erreur financière (contre 1 sur 10 en 2024)». L'impact de ces erreurs est de 1,1 milliards. Concernant les retraites des indépendants, l'Institution regrette que « les erreurs de calcul ne soient pas mesurées avec la même précision que les salariés ».

6 Médias 16 mai 2026 : Une étude réalisée par DOCTOLIB et la Fondation Jean Jaurès montre des inégalités territoriales sur la prise de rendez-vous médicaux. Pour certaines spécialités, il faut attendre une semaine en Ile de France et plusieurs mois dans le Gers. Globalement, les délais d'attente s'allongent. Les inégalités territoriales ne s'illustrent pas entre les zones rurales et urbaines mais selon les Départements et varient selon les professions. On remarque des tensions dans le domaine de la cardiologie entre l'Occitanie et le Sud du Massif Central, et en dermatologie, en dans le Nord et le Centre. L'ile de France est le Département où il y a le moins de tensions.

Francis De Block